



Puis-je quitter la France si j'ai un titre de séjour commerçant?

Par **Insaner44**, le **24/08/2010 à 18:51**

Bonjour,

Excusez-moi de la longueur de ma question mais je stresse vraiment et je souhaite expliquer mon cas en détail pour avoir les meilleures réponses possibles. Merci à vous de bien vouloir consulter ma demande et de me répondre. Les avis d'avocats sont le bienvenue.

Voila ma situation:

Je suis Mauricien (Ile Maurice) et j'étais étudiant pendant 6 ans en France avec un titre de séjour étudiant. L'an dernier (2009), j'ai fait une demande de changement de statut pour devenir commerçant(site de vente en ligne). J'ai fourni tous les documents requis (incluant un budget et compte de résultat prévisionnel). Ma demande a été accepté et j'ai reçu un titre de séjour commerçant en février 2011 et expirant début février 2011.

Le problème c'est que j'ai eu des soucis avec la création de mon site web de e-commerce et que je n'ai toujours pas débuter les activités de ma société. Je pense que je vais démarrer les activités qu'en octobre. Est-ce que vous pensez que le fait de prendre autant de retard va poser un problème concernant le renouvellement de mon titre de séjour?

Dû au problème concernant mon site web, je suis aller en Angleterre pour recevoir l'aide de mon frère dans la création du site web. J'y suis depuis 3 mois et je me demande si cela pose un problème légalement d'être hors du territoire français pendant tout ce temps? Cela posera-t-il un problème lors de ma demande de renouvellement de mon titre de séjour commerçant? Pendant combien de temps ai-je le droit d'être hors du territoire français alors que j'ai un titre de séjour commerçant?

Je suis en France depuis 7 ans, 6 en tant qu'étudiant et 1 en tant que commerçant. Pensez-vous qu'il vaut mieux pour moi de faire la demande d'une carte de résident 10 ans ou c'est une perte de temps car dans ma situation, ils me le refuseront presque certainement?

Merci d'avoir lu ma demande et de bien vouloir de donner vos avis.